



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n°B-2017-002

Bureau du : 17 mai 2017	Convoqué le : 10 mai 2017
Transmis en Préfecture des Bouches-du-Rhône le : 18 mai 2017	Affiché le :

Le 17 mai 2017 à 12h00, se sont réunis au SMO PACA THD, à Aix-en-Provence, tous les délégués élus au Bureau du Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ».

Délégués présents :

- Chantal EYMEOUD disposant de 1 voix
- Hélène RIGAL disposant de 1 voix
- David GEHANT disposant de 1 voix
- Gérard TENOUX disposant de 1 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 1 voix
- Laëtitia QUILICI disposant de 1 voix

Délégué absent donnant pouvoir :

- Patricia GRANET disposant de 1 voix donne pouvoir à Gérard TENOUX

Délégué absent :

- Françoise BRUNETEAUX disposant de 1 voix

Le total des voix est de 7.

Le nombre d'élus délégués présents est de 6 sur un total de 8. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



BUREAU
Séance du 17 mai 2017

DELIBERATION N°B-2017-002

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°4 (17M1-04)
PASSE EN APPLICATION DU LOT N°1 "GENIE CIVIL D'INFRASTRUCTURES" DE
L'ACCORD-CADRE N°2015-ACT-03/04 "REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES HAUT ET TRES HAUT DEBIT SUR LE
PERIMETRE DE PACA THD".**

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 76 et considérant la date de lancement antérieure à la publication du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2015-047 du Comité syndical en date du 05 octobre 2015,

Vu la délibération n°2017-013 du Comité syndical donnant certaines délégations au Bureau de PACA THD, et notamment son alinéa 1 e) ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2017 à 11h00 ;

Vu le rapport n°B-2017-002, remis sur table.

Considérant la notification de l'accord-cadre multi-attributaire n°2015-ACT-03/04 du 30 novembre 2015 ;

Considérant, pour rappel, que cet accord cadre est composé de deux lots :

- Lot 1 : génie civil – infrastructure
- Lot 2 : infrastructure en fibre optique
- Le lot 1 a été attribué à 5 entreprises, et le lot 2 à 3 entreprises.

Considérant que ce lot n°1 de l'accord-cadre donne lieu à la passation d'un quatrième marché subséquent. Il s'agit d'un marché unique relatif à la réalisation d'infrastructures de communications électroniques haut et très haut débit pour 12 opérations, sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

Considérant, la consultation des 5 titulaires du lot n°1 de cet accord-cadre sur le profil d'acheteur le 21 mars 2017, et la date de remise des offres le 12 avril 2017.

Considérant les critères intervenus dans l'analyse et le jugement tels que pondérés et indiqués ci-après :

Critères	Pondération
1- Pertinence des méthodes et matériaux proposés	35
2- Prix	35
3- Délais d'exécution	30

Considérant le rapport modifié remis sur table en séance de Bureau, et la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 17 mai 2017 à 11h00, d'attribuer le marché au groupement d'entreprises **IMOPTEL/GRANIOU AZUR/EUROVIA MED/D'ANGELO**, dont IMOPTEL est le mandataire et dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, suivant le classement proposé par l'analyse des offres.

DELIBERE

ARTICLE 1 : le Bureau de PACA THD autorise Madame la Présidente de PACA THD, ou son représentant, à signer et notifier ce marché subséquent au titulaire de l'accord-cadre choisi par la CAO, dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération, et à procéder à l'ensemble des actes d'exécution nécessaires, le cas échéant.

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Chantal EYMEOD